

# Partage de la prévoyance professionnelle en cas de divorce: premières expériences

Vendredi 15 septembre 2017

Demi-journée de formation d'avocat spécialiste FSA en droit de la famille  
Ouverte au public



Professeurs Audrey Leuba, Michelle Cottier, Olivier Guillod, Me Sabrina Burgat

**unine**

UNIVERSITÉ DE  
NEUCHÂTEL

FACULTÉ DE DROIT



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

FACULTÉ DE DROIT

# PARTAGE DE LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE EN CAS DE DIVORCE: PREMIÈRES EXPÉRIENCES

## DIRECTION

- Professeure Audrey Leuba, Faculté de droit, Université de Genève
- Professeure Michelle Cottier, Faculté de droit, Université de Genève
- Professeur Olivier Guillod, Faculté de droit, Université de Neuchâtel
- Me Sabrina Burgat, Faculté de droit, Université de Neuchâtel

## PUBLIC

La demi-journée s'adresse aux praticiens, avocats, notaires, membres du pouvoir judiciaire, juristes d'entreprise et membres des institutions de prévoyance professionnelle





## PROGRAMME

- 13h00 **Accueil des participants**
- 13h20 **Mot de bienvenue**  
**Evelyne Clerc**  
Doyenne de la Faculté de droit, Université de Neuchâtel
- 13h30 **La réforme du partage de la prévoyance professionnelle en cas de divorce avec quelques mois de recul**  
**Audrey Leuba**  
Professeure  
Faculté de droit, Université de Genève
- 14h00 **De quelques difficultés rencontrées par les institutions de prévoyance**  
**Yves-Marie Hostettler**  
Retraites populaires, Lausanne
- 14h30 Pause-café
- 15h00 Atelier A: **Approfondissement des principes applicables au partage de la rente (art. 124a CC): cas pratiques**  
**Sophie Thorens-Aladjem**  
Juge au Tribunal civil, Genève
- Atelier B: **Les exceptions au sens de l'art. 124b al. 2 et al. 3 CC: cas pratiques**  
**Alain Rufener**  
Juge au Tribunal régional des Montagnes et du Val-de-Ruz, La Chaux-de-Fonds
- Atelier C: **Limites à la liberté contractuelle des époux**  
**Sandrine Rohmer**  
Dr en droit, Juge au Tribunal civil, Genève
- 15h45 Pause pour changement d'atelier
- 16h00 Deuxième atelier à choix
- 16h45 Fin



## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

### Lieu

Université de Genève – Uni Mail  
Bd du Pont-d'Arve 40 – 1205 Genève  
Depuis la gare Cornavin: accès par le tram 15 (direction Palettes, arrêt Uni Mail)  
Parking sur place

### Inscription

- Au moyen du formulaire ci-joint à renvoyer jusqu'au 31 août 2017:  
Université de Genève – Faculté de droit  
Secrétariat du Département de droit civil  
Uni Mail – Bd du Pont-d'Arve 40 – 1205 Genève  
civcom-droit@unige.ch  
Fax: +41 (0)22 379 84 67

### Finances d'inscription

- CHF 220.-
- CHF 150.- (avocats-stagiaires sur présentation d'une pièce de légitimation)

La finance d'inscription inclut la documentation et la pause-café.

### Attestation

Une attestation de participation peut être délivrée sur demande.

### Informations complémentaires

#### Patricia Martin

Secrétariat du Département de droit civil

Faculté de droit

Tél. +41 (0)22 379 84 91/ 86 33 | civcom-droit@unige.ch

[www.unige.ch/formcont/partagePPexp](http://www.unige.ch/formcont/partagePPexp)

# INSCRIPTION

À renvoyer avant le 31 août 2017 (À remplir en lettres majuscules)

Madame       Monsieur

Nom, prénom:.....

Étude / Entreprise (en toutes lettres):.....

.....

Profession / Fonction:.....

Adresse de contact  privée       professionnelle

Adresse postale:.....

.....

NP/Ville/Pays:.....

Téléphone:.....

E-mail: .....

Je m'inscris à la demi-journée **Partage de la prévoyance professionnelle en cas de divorce: premières expériences** du vendredi 15 septembre 2017

CHF 220.-

CHF 150.- (avocats-stagiaires, joindre une pièce de légitimation)

Je souhaite participer aux ateliers suivants (veuillez indiquer votre ordre de préférence de 1 à 3 ; chaque participant sera inscrit à deux ateliers):

**Atelier A:** Approfondissement des principes applicables au partage de la rente (art. 124a CC)

**Atelier B:** Les exceptions au sens de l'art. 124b al. 2 et al. 3 CC

**Atelier C:** Limites à la liberté contractuelle des époux

La finance d'inscription inclut la documentation et la pause-café.

Je m'engage à verser la somme correspondante au moyen du bulletin de versement qui me sera adressé dès réception de mon inscription.

## Frais d'annulation

En cas d'annulation reçue le vendredi 8 septembre 2017 au plus tard, la finance d'inscription sera remboursée sous déduction d'un montant de CHF 50.-.

Date:..... Signature:.....

Affranchir  
SVP

UNIVERSITE DE GENEVE  
Secrétariat du Département de droit civil  
Faculté de droit  
Bd du Pont-d'Arve 40  
1211 Genève 4